

COMITE DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT D'ASSIT ET LAPLAUD (CDEAL)
&&&&&&

QUE FAIRE
DES ORDURES MENAGERES DU CONFOLENTAIS ?

(mars 1991)
&&&&&&

- 1 Rappel.
- 2 Pourquoi préserver l'environnement?
- 3 Les déchets, quel traitement?
- 4 L'"argile" du Confolentais?
- 5 Choisir un site.
- 6 "Jeter responsable".
- 7 Quelques solutions.
- 8 Conclusions.

&&&&&&

CDEAL, Ancienne Maison d'école, Assit, 16500 MANOT - tel: 45 84 03 04

1 Rappel: Chat échaudé craint l'eau froide.

Le CDEAL est une association 1901 "pour la défense des sites naturels situés aux alentours des villages d'Assit et Laplaud sur les communes de Manot et Roumazières-Loubert" (statuts, art.1)

Cette association est née dans l'action de nombreux habitants contre un projet de décharge d'ordures ménagères au lieu-dit "le Coculet" à la limite des deux communes en 1983.

Dès le début, le CDEAL se prononçait pour un "retraitement" des ordures ménagères. Dès 1983, nous demandons un "ramassage sélectif" permettant de "trier, récupérer, et composter les matières transformables".

Depuis lors, le CDEAL a suivi (dans la presse...) l'évolution du dossier.

Plusieurs communiqués ont rappelé notre position:

- 04/09/86: nous demandons "un traitement moderne des ordures ménagères"

- 26/01/90: "Il nous faut aboutir au retraitement, quitte à se regrouper avec des SICTOMs voisins si notre dimension est trop réduite".

En mars 1983 éclatait le scandale de la décharge industrielle de l'Affit. Cette affaire révélait aux Confolentais (en particulier) les dangers de la pollution liés aux décharges. Elle leur montrait aussi que leur région, réputée pauvre, pouvait devenir la proie d'affairistes et de technocrates sans scrupules.

L'affaire avait montré le manque de vigilance (au minimum!) des élus, de l'administration, la duplicité des "experts", le mépris des "spécialistes" pour le citoyen de base. La vigilance s'imposait.

Le projet 1983 du SICTOM allait se heurter à une population consciente des risques écologiques, des détournements de réglementation toujours possibles, sceptique envers les "spécialistes" et désireuse d'aller de l'avant dans la préservation de son environnement.

Or, la question de l'Affit n'est toujours pas réglée.

La soi-disant "étanchéité" du sous-sol argileux a fait long feu. Déjà le Son charrie plus que sa part de métaux lourds. On parle de bétail malade, de chiens de chasse empoisonnés...

Le passif est donc très lourd dans ce secteur pour ce qui est des décharges et pour le CDEAL, priorité est à la vigilance;

2 Pourquoi préserver l'environnement?

L'environnement, c'est notre cadre de vie et celui des générations futures. Cela seul devrait suffire à nous motiver.

Mais l'environnement devient aussi une valeur économique.

Nos brandes et nos bois, loin d'être des espaces inutiles sont des richesses à préserver pour l'avenir. Un environnement de qualité sera un des atouts du Confolentais d'ici quelques années. Certaines industries de pointe recherchent un cadre naturel de haute qualité.

Cet environnement permettra également l'activité touristique. Nous disposons d'une nature sauvage. Préservons-la si nous voulons faire vivre le Confolentais!

L'environnement est donc un investissement. Il sera rentable si dès aujourd'hui nous le considérons globalement.

3 Les déchets, quel traitement?:

Le traitement des déchets que nous produisons est donc une priorité.

Mais on nous demande de nous prononcer sur le choix d'un site de "décharge" alors que d'autres solutions ont été éliminées sans que notre avis n'ait été entendu.

Nous avons pourtant fait des propositions : recyclage, compostage...

La mise en décharge n'est pas une solution: ce n'est qu'un pis-aller. Ce n'est au mieux que le dernier maillon dans une chaîne de traitement.

La mise en décharge ne peut être envisagée que pour des produits inertes, c'est à dire inoffensifs pour l'environnement.

Sans risque, la décharge d'ordures ménagères? Une seule pile bouton au mercure du type de celle qui fait fonctionner votre montre, pollue 1 m3 de terre pendant 50 ans!

Les ordures mises en décharge subissent une fermentation qui produit du méthane. Non

seulement celui-ci n'est pas récupéré ce qui est un gaspillage d'énergie, mais il contribue à l'effet de serre!

On ne peut donc confondre mise en décharge et traitement des ordures ménagères.

Entre le particulier et l'éventuelle mise en décharge finale doit être prévue une série d'opérations qui permettront de garantir l'absence de risques pour l'environnement. Ces opérations n'ont malheureusement pas été prévues dans ce qui nous a été présenté.

4 L'"argile" du Confolentais?

Il faut aussi remarquer que l'"enquête" n'a porté que sur des sites déjà connus d'anciennes carrières et qu'il n'y a donc pas eu de véritable recherche...

Ce "quadrilatère" Confolens, Champagne-Mouton, St Claud, Chabanais mentionné lors de la réunion du 28 janvier, se réduit en réalité, si l'on observe la carte fournie, à un cercle de 5 ou 6 km de rayon centré sur Manot, Soit une des zones économiquement les plus déshéritées du département mais qui comprend cependant un village de vacances, plusieurs églises romanes, un projet de radelage sur la Vienne, des sentiers de randonnée, une voie de chemin de fer pour laquelle existe un projet de réhabilitation touristique, la Charente, ... Il y a donc là un "gisement" touristique en cours de développement. Ne serait-il pas bon d'accorder les violons et de choisir entre le tourisme ou les ordures?

Ce secteur fait pourtant rêver quelques promoteurs du "schéma départemental de traitement des ordures ménagères". Ils y voient un sous-sol "argileux" donc "imperméable". En réalité, ce sous-sol, formé d'arène granitique, c'est à dire de sable argileux est poreux. L'eau gonfle les particules argileuses qui freinent les liquides mais ne les empêche pas de traverser, entraînant avec eux une grande partie des substances polluantes. Il n'existe pas de carrière étanche,

Les nappes souterraines, nombreuses à proximité des rivières Vienne et Charente, la nappe plus profonde seront inexorablement polluées. Vienne ou Charente récolteront d'une manière ou d'une autre les "jus" de la décharge. Ceci est un fait.

On ne saurait donc se satisfaire des projets publics ou non qui envisageraient de nous doter en supplément, de la décharge d'ordures de la Charente toute entière. Il nous semble important de souligner ce point car les insinuations de M. Dunoyer (DDA) allaient dans ce sens. Nous demandons aux élus de prendre leurs responsabilités et de s'engager clairement sur ce point. Non, le Confolentais ne "se prête pas, A PRIORI, à l'installation de décharges"!

5 Choisir un site:

Le CDEAL n'est qu'une association 1901. Son rôle n'est pas de remplacer les élus pour ce qui est de leurs responsabilités.

Nous ne pouvons donc effectuer le choix qu'ils nous demandent.

Nous pouvons par contre faire quelques suggestions quand au traitement qu'il serait souhaitable de mettre en place.

6 "Jeter responsable":

La question des ordures concerne chacun et doit être prise en charge individuellement.

Quelques nouvelles habitudes sont à prendre, correspondant finalement à ce que nous dicte le bon sens.

Une tonne de verre, c'est 1240kg de matière première extraite du sol et 300kg d'équivalent pétrole d'économisé.

Une tonne de papier, c'est 3,8m³ d'eau qui ne seront pas pollués et 5000kwh d'énergie économisés.

7 Quelques solutions:

- Faire une analyse précise des ordures produites dans le Confolentais, (type, composition, lieux de collectes ...) afin d'affiner l'analyse des besoins.

- Information de la population sur les déchets:

- les différentes catégories d'ordures: organiques/non organiques.

- les risques de pollution liés aux piles, huiles de

vidange, pesticides ...

- sensibilisation des enfants des écoles, des associations qui peuvent prendre en charge une partie de la collecte (piles, plastiques, papiers...)

- information sur le compostage individuel dans les zones rurales (recyclage des déchets organiques dans le jardin individuel).

- Tri préalable des ordures chez l'habitant:

Les techniques actuelles de tri ne facilitent pas le recyclage des matières premières (verre, plastique ...). Bien souvent souillées et mélangées, elles ne sont pas valorisables. Un premier tri peut être effectué chez le particulier. Plutôt que de laisser celui-ci mélanger indifféremment tous ses déchets dans un seul et même récipient (qu'il faudrait retrier après), l'idée est de lui fournir deux poubelles. Dans l'une, il jettera les déchets facilement recyclables (verre, plastique, papier, cartons, métaux) et dans l'autre tout le reste, c'est à dire essentiellement les matières organiques et divers (feuilles volantes, couches-culottes ...) qui suivront la filère normale de traitement. (exemple de Dunkerque)

Il faut prévoir une campagne de communication pour informer et motiver la population.

- Collecte systématique du verre:

Des conteneurs doivent être installés dans les communes qui n'en possèdent pas encore.

- Déchetteries:

Des lieux de collecte publics doivent être installés pour permettre aux particuliers de déposer leurs déchets encombrants (matelas, téléviseurs, vieux réfrigérateurs ...). Ces espaces aménagés, clôturés et gardés recueillent également toutes sortes de déchets recyclables (papiers, cartons, verre, métaux, huile de vidange, chiffon, ...) ou toxiques, comme les emballages de pesticides utilisés en agriculture. L'utilisateur fait lui-même le tri et place les déchets dans des conteneurs. Il sont ensuite soit valorisés, soit éliminés dans des centres appropriés.

Ceci permettrait de résorber les dépôts sauvages encore nombreux au coin des bois.

- Récupération des piles.

- Compostage:

Selon la Charente Libre du 15/12/90 dans un article sur le SMITOM de Cognac, "il existe une demande de compost agricole qui n'est pas satisfaite"... en veillant à la qualité du produit (absence de plastique).

8 Conclusions:

L'élimination des ordures ménagères du Confolentais ne peut se réduire à une mise en décharge.

Il est nécessaire de prévoir un traitement. Celui-ci doit commencer chez le particulier.
La décharge ne peut recevoir que des "inertes" et doit être sérieusement contrôlée.

Les risques de dérapage et de détournement d'utilisation existent. Qu'est-ce qui est prévu pour les éviter?

(La question des déchets industriels produits localement n'est pas résolue, iront-ils dans la décharge du SICTOM? Et les déchets agricoles: sacs d'engrais, bidons de pesticides?).

Le Conseil Général n'envisagerait-il pas de se servir du Confolentais pour une future "décharge départementale". Une prise de position contre ce projet est urgente.

N'y a-t-il pas contradiction entre les projets touristiques et les sites envisagés?

Une association comme le CDEAL ne peut remplacer les élus dans leur choix d'un site.

On annonce une loi instituant "une taxe sur la tonne d'ordures mise en décharge" mesure déjà appliquée dans certains pays européens. Ces fonds serviraient à soutenir les communes qui souhaitent s'équiper d'usines de traitement (compostage...) et privilégiant la valorisation et le recyclage. Allons-nous payer deux fois? en polluant notre environnement et en payant pour la modernisation des autres?

La décharge de St Junien arrive elle-aussi en fin de course. N'est-il pas possible de s'associer pour un projet vraiment d'avenir?

Un rapport du Comité économique et social du Poitou-Charentes (octobre 1990) préconise comme une des solutions, la collecte sélective associée au compostage (après avoir apporté une solution au problème des plastiques). Notre choix de 1983 reste donc d'actualité.